FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ
conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006 modifiée

FDS n° : F-60041

HF Encre aqueuse - Jaune

Date d'émission 2018-10-02 **Date de révision** 2022-06-22 **Version** 2

1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

1.1 Identificateur du produit

Nom du produit HF Encre aqueuse pour Xerox® Baltoro™ HF InkJet Press
Référence 008R13259

Couleur Jaune

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation recommandée Imprimante à jet d' encre

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur Xerox AG/SA
Sägereistrasse 29
Glattbrugg, 8152
Switzerland

Pour plus d'informations, contacter
Personne à contacter Christoph Schwiezer
Téléphone 043 / 305 12 12
Adresse e-mail askxerox@xerox.com

Pour le document le plus récent https://safetysheets.business.xerox.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Sans objet

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1 Classification de la substance ou du mélange

D'après les données actuelles aucune classification ni étiquetage n'est requis au sens Règlement (CE) n o 1272/2008

2.2 Éléments d'étiquetage

Éléments d'étiquetage SGH, y compris conseils de prudence
Symbole(s) Aucune mesure requise
Mention d'avertissement Aucune mesure requise

Mentions de danger Aucune mesure requise
Conseils de prudence Aucune mesure requise

2.3 Autres dangers

Contient un substance chimique qui peut provoquer des réaction allergique chez les personnes sensibles

3. COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3.2 Mélanges

Nom chimique	% en poids	Numéro CAS	No.-CE	Classification (Règ. 1272/2008)	Mentions de danger	Numéro d'enregistrement REACH
Eau	50-60	7732-18-5	231-791-2	--	--	--
Propane-1,2-diol	15-35	57-55-6	200-338-0	--	--	--
1,2-Hexanediol	<10	6920-22-5	230-029-6	Eye Irrit. 2	H319	--
Pigment jaune	1-10	Propriétaire	Répertorié	--	--	--
Triéthanolamine	<1	102-71-6	203-049-8	--	--	--
1,2-Benzisothiazole-3(2H)-one	<0.036	2634-33-5	220-120-9	Acute Tox. 4 (oral) Skin Irrit. 2 Eye Dam. 1 Skin Sens. 1 Aquatic Acute 1	H302 H315 H318 H317 H400	--

Texte intégral des énoncés H: voir section 16
Remarque
"--" indique qu'aucune classification ou mention de danger ne s'applique.
Composants marqués comme "non répertorié" sont exempts d'enregistrement.
Lorsque aucun numéro d'enregistrement REACH n'est répertorié, il est considéré comme confidentiel pour le représentant exclusif.

4. PREMIERS SECOURS

4.1 Description des premiers secours

Conseils généraux EN CAS DE TROUBLES GRAVES OU PERSISTANTS, APPELER UN MEDECIN OU DEMANDER UNE AIDE MEDICALE D'URGENCE.

Contact oculaire Rincer immédiatement à grande eau. Après avoir rincé une première fois, enlever toute lentille de contact et continuer à rincer pendant au moins 15 minutes, Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin spécialiste

Contact avec la peau Laver à l'eau chaude et au savon, Consulter un médecin si une irritation se développe et persiste

Inhalation Amener la victime à l'air libre, Consulter immédiatement un médecin en cas de symptômes

Ingestion En cas d'ingestion, ne pas faire vomir - consulter un médecin

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Toxicité aiguë

Yeux Peut provoquer une légère irritation

Peau Aucun effet connu

Inhalation Aucun effet connu

Ingestion Aucun(e) connu(e)

Effets chroniques

Toxicité chronique En cas de contacts répétés, peut provoquer des réactions allergiques chez les personnes très sensibles

Symptômes principaux Une exposition excessive peut provoquer:
Irritation oculaire
Irritation cutanée

4.3 Indications quant à une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial

Notes au médecin Traiter les symptômes

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés Jet d'eau, Mousse, Dioxyde de carbone (CO_2)

Moyens d'extinction appropriés Ne pas utiliser de jet d'eau sous pression, risque de disperser et d'étendre l'incendie

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Aucun(e) en particulier

Produits de combustion dangereux
La décomposition thermique peut entraîner le dégagement de gaz et de vapeurs irritants

5.3 Conseils aux pompiers

Porter un appareil respiratoire autonome et une combinaison de protection.

Autres informations

Point d'éclair > 100 °C / > 212 °F

6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Éviter le contact avec la peau et les yeux, Utiliser un équipement de protection individuelle

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Ne doit pas être rejeté dans l'environnement, Le produit ne doit pas contaminer les eaux souterraines

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de confinement Endiguer la fuite ou le déversement si cela peut être fait sans danger, Endiguer pour récupérer les déversements importants de liquide, Éviter tout rejet dans les cours d'eau, les égouts, les sous-sols ou les espaces clos

Méthodes de nettoyage Absorber avec une matière absorbante inerte, Empêcher le produit de pénétrer les égouts

6.4 Référence à d'autres sections

Voir la section 12 pour des informations supplémentaires sur les effets écologiques
Voir Section 13 pour plus d'informations

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Manipuler conformément aux bonnes pratiques industrielles d'hygiène et de sécurité, Éviter le contact avec la peau et les yeux, Mettre en place une ventilation adaptée, Manipuler et ouvrir le récipient avec prudence

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conserver le récipient bien fermé, au sec et dans un endroit bien ventilé, Conserver hors de la portée des enfants, Manipuler avec prudence

7.3 Utilisations finales particulières

Imprimante à jet d' encre

8. CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1 Paramètres de contrôle

Limites d'exposition

Nom chimique	TLV ACGIH	Union européenne
Triéthanolamine	TWA: 5 mg/m³	

8.2 Contrôles de l'exposition

Mesures d'ordre technique Mettre en place une ventilation adéquate, en particulier dans les zones confinées

Mesures de protection individuelle, telles que l' emploi dĕquipements de protection individuelle

Protection des yeux/du visage S'il y a un risque d'éclaboussures, porter:, Lunettes de protection
Protection des mains Gants de protection.
Protection de la peau et du corps Aucun(e) dans les conditions normales d'utilisation
Protection respiratoire Utiliser uniquement avec une ventilation adaptée.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement Tenir à l'écart des canalisations, des égouts, des digues et des cours d'eau

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect	Opaque	**Odeur**	Léger/légère
État physique	Liquide	**Couleur**	Jaune
pH	7-9.5		

Point d'éclair > 100 °C / > 212 °F

Point de fusion / congélation Sans objet
Point/intervalle d'ébullition Indéterminé(e)(s)
Point de ramollissement Sans objet

Taux d'évaporation	Aucune information disponible
Inflammabilité	Ininflammable
Limites d'inflammation dans l'air	Aucune information disponible
Limites d'explosivité	Aucune donnée disponible
Pression de vapeur	Aucune information disponible
Densité de vapeur	Aucune information disponible
Densité	Aucune information disponible
Hydrosolubilité	Dispersible
Coefficient de partage	Aucune information disponible
Température d'auto-inflammabilité	Aucune information disponible
Température de décomposition	Indéterminé(e)(s)
Viscosité	5-7 mPa.s @ 25 ° C
Propriétés explosives	Non-explosif
Propriétés comburantes	Sans objet

9.2 Autres informations

Aucun(e)

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1 Réactivité

Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation

10.2 Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses	Aucun(e) dans des conditions normales de transformation
Polymérisation dangereuse	Aucune polymérisation dangereuse ne se produit

10.4 Conditions à éviter

Agents comburants forts, Variations extrêmes de température et lumière du jour directe

10.5 Matières incompatibles

Métaux alcalins, Agents comburants forts, Peroxydes

10.6 Produits de décomposition dangereux

Non défini, mais peut inclure des oxydes toxiques de carbone et d'azote

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Toxicité aiguë

Informations sur le produit Aucune information n'est disponible quant à la toxicité aiguë de ce produit.

Irritation Irritant pour les yeux et la peau

Informations sur les composants

Nom chimique	DL50 par voie orale	DL50, voie cutanée	CL50 par inhalation
Propane-1,2-diol	20 g/kg (Rat)	20800 mg/kg (Rabbit)	
Triéthanolamine	4190 mg/kg (Rat)	20 mL/kg (Rabbit) 16 mL/kg (Rat)	
1,2-Benzisothiazole-3(2H)-one	1020 mg/kg (Rat)		

Toxicité chronique

Cancérogénicité Inclassable quant à sa cancérogénicité pour l'humain

Autres effets toxiques

Sensibilisation Contient un substance chimique qui peut provoquer des réaction allergique chez les personnes sensibles

Effets sur certains organes cibles Aucune information disponible

Danger par aspiration Aucune information disponible

Informations sur d'autres dangers

Propriétés de perturbation endocrinienne Aucune information disponible

12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

12.1 Toxicité

Selon les données disponibles, le mélange / préparation n'est pas nocif à la vie aquatique

12.2 Persistance et dégradabilité

Pas de données disponibles au niveau du produit

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Pas de données disponibles au niveau du produit

12.4 Mobilité dans le sol

Soluble dans l'eau

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Pas PBT selon REACH annexe XIII

12.6 Propriétés de perturbation endocrinienne

Aucune information disponible

12.7 Autres effets néfastes

Aucune information disponible

13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

13.1 Considérations relatives à l'élimination

Éviter les ruissellements vers les cours d'eau et les égouts
Éliminer conformément aux réglementations locales

Emballages contaminés Emporter les récipients vides jusqu'à un site homologué de manipulation des déchets pour recyclage ou élimination.

Code de déchets du CED 08 03 13

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

14.1 UN/ID No

Non réglementé

14.2 Nom d'expédition

Non réglementé

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

Non classé

14.4 Groupe d'emballage

Sans objet

14.5 Dangers pour l'environnement

Présente un danger faible ou nul pour l'environnement

14.6 Précautions spéciales pour les utilisateurs

Aucune précaution particulière n'est exigée pour la manipulation de cette matière

14.7 Transport en vrac conformément à la convention MARPOL 73/8 et au Recueil IBC

Sans objet

15. INFORMATIONS RELATIVES À LA RÉGLEMENTATION

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

D'après les données actuelles aucune classification ni étiquetage n'est requis au sens Règlement (CE) n o 1272/2008

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique selon le règlement (CE) n° 1907/2006 n'est requise

16. AUTRES INFORMATIONS

Date d'émission 2018-10-02
Date de révision 2022-06-22
Remarque sur la révision sections de la FDS mises-à-jour, 3
Texte intégral des mentions H citées dans les sections 2 et 3
H302 - Nocif en cas d'ingestion
H315 - Provoque une irritation cutanée
H317 - Peut provoquer une allergie cutanée
H318 - Provoque de graves lésions des yeux
H319 - Provoque une sévère irritation des yeux
H400 - Très toxique pour les organismes aquatiques

Conseils supplémentaires
Limites d'exposition spécifiques de pays de l'UE

Nom chimique	Le Royaume Uni	Irlande	France	Allemagne	Les Pays-Bas
Propane-1,2-diol	STEL 450 ppm STEL 1422 mg/m ^{3} STEL 30 mg/m ^{3} TWA 150 ppm TWA 474 mg/m ^{3} TWA 10 mg/m ^{3}	TWA 10 mg/m ^{3} TWA 150 ppm TWA 470 mg/m ^{3} STEL 1410 mg/m ^{3} STEL 30 mg/m ^{3} STEL 450 ppm			
Pigment jaune				K1	
Triéthanolamine		TWA 5 mg/m ^{3} STEL 15 mg/m ^{3}		AGW 1 mg/m ^{3}	

Nom chimique	Belgique	Suisse	Autriche	Hongrie	République tchèque
Pigment jaune			C		
Triéthanolamine	TWA 5 mg/m ^{3}	SS-C** TWA 5 mg/m ^{3} STEL 5 mg/m ^{3}	S** STEL 1.6 ppm STEL 10 mg/m ^{3} TWA 0.8 ppm TWA 5 mg/m ^{3}		TWA 5 mg/m ^{3} Ceiling 10 mg/m ^{3} S*

Nom chimique	Espagne	Portugal	Italie	Grèce	Roumanie
Triéthanolamine	TWA 5 mg/m ^{3}	TWA 5 mg/m ^{3}			

Nom chimique	Pologne	Danemark	Suède	Finlande	Norvège

Nom chimique	Pologne	Danemark	Suède	Finlande	Norvège
Propane-1,2-diol	TWA 100 mg/m ^{3}				TWA 25 ppm TWA 79 mg/m ^{3} STEL 37.5 ppm STEL 118.5 mg/m ^{3}
Triéthanolamine		TWA 0.5 ppm TWA 3.1 mg/m ^{3}	TLV 5 mg/m ^{3} TLV 0.8 ppm Indicative STEL 10 mg/m^3 Indicative STEL 1.6 ppm A*	TWA 5 mg/m ^{3}	TWA 5 mg/m ^{3} STEL 10 mg/m ^{3}

Cette fiche de données de sécurité est conforme aux exigences du Règlement (CE) No. 1272/2008 modifiée.

Avis de non-responsabilité

Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité sont exactes dans l'état actuel de nos connaissances et de nos informations, à la date de publication. Ces informations ne sont fournies qu'à titre indicatif pour assurer la sécurité de la manipulation, de l'utilisation, de la transformation, du stockage, du transport, de l'élimination et de la mise sur le marché de la substance, et ne sauraient être considérées comme une garantie ou une assurance-qualité. Les informations ne concernent que la matière spécifiquement décrite, et sont susceptibles d'être non valables si la matière est employée en combinaison avec toute autre matière ou dans tout autre procédé, à moins que le contraire ne soit précisé dans le texte.